

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale.

Ce lundi 15^e jour du mois d'août 2016 à 20 h 00

Siège #1 Mme Martine Giguère	Siège #4 Mme Paulette Lessard
Siège #2 M. Germain Paquet	Siège #5 M. Maurice Lachance
Siège #3 M. Gilles Daraïche	Siège #6 Mme Yvette Poulin

Absent (e) :

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Gaétan Bégin.

5D – AVIS DE MOTION MODIFICATION CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

La conseillère Yvette Poulin donne avis de motion afin de présenter à une séance ultérieure l'adoption d'un règlement relatif au code d'éthique et de Déontologie des employés municipaux.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth, tenue à l'hôtel de ville de Saint-Évariste-de-Forsyth, situé au 495, rue Principale.

Ce lundi 12^e jour du mois de septembre 2016 à 20 h 00

Siège #1	Siège #4 Mme Paulette Lessard
Siège #2 M. Germain Paquet	Siège #5 M. Maurice Lachance
Siège #3 M. Gilles Daraïche	Siège #6 Mme Yvette Poulin

Absent (e) : Siège #1 Mme Martine Giguère

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Gaétan Bégin.

Nathalie Poulin directrice générale et secrétaire-trésorière est présente à cette séance.

12-09-2016-386

5C – RÉOLUTION #12-09-2016-391 ADOPTION RÈGLEMENT 2016-48 CODE ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

ATTENDU que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, entrée en vigueur le 2 décembre 2010, impose aux municipalités locales et aux municipalités régionales du comté de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux employés municipaux;

ATTENDU que le conseil de toute municipalité qui n'a pas un tel code conforme aux exigences de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit l'adopter par règlement;

ATTENDU que les formalités prévues à la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ont été faites;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance régulière du 15 août 2016 a été donné;

ATTENDU que ce règlement abroge et remplace le règlement # 2012-24

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Yvette Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le règlement décrétant le « Code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth » soit adopté.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi

Gaétan Bégin, maire

Nathalie Poulin, dir-gén/sec-trés